

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 27 juin 2018**

N° 13

**Objet : Parc d'activités de la
Cassine à Peyruis
Projet de cession à la Société
Rebatet du lot n°12 d'environ
2000 m² parcelle A839p**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Chantal CASA

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 19), CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 17), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie (jusqu'au rapport n° 20)

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à FERAUD Maryline (à partir du rapport n° 20)
CHATARD Gilles a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
ORSINI Philippe a donné pouvoir à COMBE Gérard (jusqu'au rapport n° 16)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Eric
AUZET Guy
BARTOLINI Bernard
BLOT Michel
BONNET Brigitte
BOURJAC Jean Marie
BREMONT Danièle
DE VALCKENAERE Gilles
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

PIERRISNARD Jacqueline
ROCHAT Jacques
SERRA Victor
SFRECOLA Alain
TONELLI Corinne
TRABUC Nicolas
URQUIZAR Danielle
VILLARD René

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-13_27062018

Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :

Objet : Parc d'Activités de la Cassine à Peyruis : projet de cession du lot N°12 d'environ 2 000 m² à détacher de la parcelle A 839p à la Société REBATET –

Jean-Marc REBATET, dirigeant fondateur de la SARL REBATET Transport, société spécialisée dans le transport de type messagerie, a sollicité la Communauté d'agglomération en février 2018, pour acquérir un terrain d'environ 2 000 m² sur le Parc d'Activités de la Cassine à Peyruis.

La SARL REBATET Transport est actuellement installée à Malijai dans des locaux trop exigus pour assurer son développement. Elle a un besoin rapide de nouveaux locaux pour pouvoir assurer les prestations de transport pour de grands donneurs d'ordre nationaux. Elle emploie actuellement 22 équivalents temps plein.

L'objectif du projet est d'implanter un bâtiment pensé pour la livraison de messagerie, c'est-à-dire avec un quai de déchargement central permettant de remplir rapidement une dizaine d'utilitaire plusieurs fois par jour.

Après différents échanges avec le représentant de cette société, un terrain d'environ 2 000 mètres carrés (m²) situé au sud du lot de l'activité « SOPHIM » cadastré A 839p, en zone Uzib au Plan Local d'Urbanisme de Peyruis, a été retenu.

La société prévoit d'y édifier un ensemble bâti d'environ 332 m² de surface de plancher qui correspond à une première phase d'investissement. En effet, ils projettent une deuxième phase d'investissement à l'horizon 2020 pour arriver à terme à un bâtiment d'une surface totale de 572 m².

Cette installation consoliderait les 22 emplois actuels et permettrait 5 nouvelles embauches.

L'acquisition du lot s'effectuerait par la SCI les 3 M dont les représentants légaux sont Jean-Marc REBATET et Emmanuelle BONNET

Le service France Domaine, sollicité le 30 mai 2018, a systématiquement estimé la valeur vénale des terrains dans le parc d'activité de La Cassine à Peyruis à 21 euros Hors Taxes (H.T.) par m² avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %.

Dans la mesure où l'estimation du service France Domaine à laquelle on appliquerait une marge de plus ou moins 10 % permettant de fixer le prix de cession à 23 euros Hors Taxes (H.T.) et en cohérence avec les ventes précédentes, il est proposé de céder le lot au prix 23€ H.T. le m².

En Mai, les représentants de la SCI LES 3 M ont sollicité la signature d'un compromis de vente aux conditions suivantes :

- Obtention du permis de construire
- Obtention du prêt bancaire nécessaire à l'opération.

Il vous est demandé :

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Patrick MARTELLINI 1^{er} Vice-Président,

- A signer le compromis de vente d'une durée de dix-huit mois à compter de la décision du conseil d'agglomération, rédigé par Maître DEGIOANNI, notaire, en vue de la cession du lot N° 12 d'environ 2000 m² à détacher de la parcelle A839p, au profit de la SCI LES 3 M, au prix de 23 € HT le m².
- A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession.
- A affecter une surface de plancher de 350 m² à ce lot pour parfaire la composition du dossier, cette affectation étant nécessaire à l'instruction du dossier et à la cession du lot.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-13_27062018